

motion n° 9, et le rejet de la motion n° 8 exigera la mise aux voix de la motion n° 9.

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

Motion n° 3

Qu'on modifie le projet de loi C-16, à l'article 16, en retranchant les lignes 15 à 35, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Le Conseil du Trésor doit mettre en oeuvre pour l'Agence un régime de classification des personnels des catégories scientifique, du génie et technique appropriée basé sur la compétence de la personne à employer plutôt que sur la description des tâches que celle-ci doit accomplir à l'emploi de l'Agence.»

Mme Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La motion n° 8 a fait l'objet d'une longue discussion et j'en ai parlé dans mes commentaires portant sur les motions en général. Je suis disposée à retirer cette motion. Je crois qu'il y a consentement unanime pour remplacer la motion actuelle par une autre légèrement modifiée. Je ne suis pas tout à fait satisfaite de cela. Cette nouvelle version impose un délai qui, à mon avis, n'est pas nécessaire. Cependant, c'est une amélioration considérable par rapport à ce qui est actuellement dans le projet de loi. Afin d'assurer la protection des employés, je suis disposée à proposer une nouvelle motion dont la formulation sera acceptable pour le ministère.

• (1240)

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que la députée d'Ottawa-Ouest propose maintenant une nouvelle motion?

Des voix: D'accord.

[Français]

Mme Duplessis: Monsieur le Président. . .

M. le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire a la parole sur le même rappel au Règlement.

Mme Duplessis: Monsieur le Président, après discussion, nous appuierons la nouvelle version de la motion n° 8 proposée par M^{me} Catterall.

[Traduction]

M. le vice-président: La motion n° 8 est retirée.

(La motion n° 8 est retirée.)

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

Motion n° 8A

—Qu'on modifie le projet de loi C-16, à l'article 28, en retranchant les lignes 5 à 8, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

Initiatives ministérielles

«28.(1) Les agents titulaires des postes de l'administration publique fédérale transférés à l'Agence dans les quatre-vingt-dix jours suivant l'entrée en vigueur de la présente loi y conservent leur poste, sauf choix contraire de leur part manifesté avant le transfert; ils sont dès lors réputés.»

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que M. Manley propose la motion n° 9 au nom de M. Pagtakhan?

Des voix: D'accord.

M. John Manley (au nom de M. Pagtakhan) propose:

Motion n° 9

Qu'on modifie le projet de loi C-16, à l'article 28, en retranchant la ligne 7, page 9, et en la remplaçant par ce qui suit:

«les cent quatre-vingts jours suivant l'entrée en»

[Français]

L'hon. Marcel Masse (au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie) propose:

Motion n° 10

Qu'on modifie le projet de loi C-16, à l'article 28, en remplaçant les lignes 13 à 16, page 9, par ce qui suit:

«fonction publique, ces agents sont dispensés de stage, sauf s'ils étaient déjà stagiaires lors de la mutation, auquel cas ils continuent de l'être jusqu'à la fin de la période initialement prévue.»

[Traduction]

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je veux faire quelques remarques au sujet des amendements proposés au projet de loi sur l'agence spatiale à l'étude aujourd'hui.

Nous reconnaissons tous l'importance que revêt la création d'une agence spatiale. Les remarques que je veux faire portent sur la façon dont le gouvernement a procédé. Premièrement, il a fallu attendre environ deux ans avant que ce projet de loi soit présenté à la Chambre, ce qui a causé beaucoup d'indécision en ce qui concerne la façon dont cette agence serait établie et les emplois des personnes concernées.

A certains moments, le projet semblait opposer une municipalité à une autre pour l'obtention de l'agence spatiale; à d'autres moments, il semblait devenir un véritable hochet politique. C'est ce que j'ai à reprocher à la façon de procéder du gouvernement dans ce dossier si important. J'espère que cela ne se reproduira plus jamais parce cette affaire n'a suscité que des ressentiments. Elle a causé des problèmes à nos scientifiques et à nos astronautes. Mes critiques portent vraiment sur la façon de procéder du gouvernement. J'espère que, en tant que députés, nous pouvons reconnaître la nécessité d'agir rapidement pour faire adopter des mesures législatives et